
Adresse de la société populaire de Brunoy qui fait part à la Convention de son horreur lorsqu'elle a appris la nouvelle trahison, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Brunoy qui fait part à la Convention de son horreur lorsqu'elle a appris la nouvelle trahison, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 664;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21049_t1_0664_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Culottes et pantalons	143
Chemises	2127
Bas	453 paires
Guêtres	115 »
Souliers	349 »
Chapeaux	7
Sacs de toile	1
Capotes	1
Draps	62
Or	1/2 gros 18 grains
Argenterie	704 marcs 2 gros
Galons d'or	34 marcs 4 onces

CHATTON (*présid.*), RAIDOT, MARGUISSON, FOLLIOT, GA, THIRIAT, PERRIN, LOUIS, GUIBAL, THIÉBAUT, LÉMAN, KELLER (*adm.*), BRIGUET (*agent nat.*), BENOIST (*secrét.*).

14

La société populaire régénérée de Roquebrune répond du civisme des citoyens Barras et Fréron, demande si la calomnie auroit flétri la réputation de ces généreux protecteurs de la révolution; que certainement ce ne peut être que des ennemis du bien public qui se soient permis d'attenter à la gloire dont ils se sont couverts dans la conduite héroïque qu'ils ont tenue, et qui les a forcés à la reconnaissance et à l'admiration.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

15

Les membres de la société populaire et républicaine de Brunoy, font part à la Convention de l'horreur qu'ils ont eue, lorsqu'ils ont appris la nouvelle trahison; ce qui les a plus frappés encore, c'est de voir que dans le sanctuaire de l'équité, du sommet de cette montagne sainte, qui doit sauver la République, il se soit trouvé des serpents venimeux qui s'occupaient à détruire cette miraculeuse révolution; ils engagent les vrais amis de la liberté à se réunir pour étouffer tous ces traîtres. Ils comptent sur la montagne pour les faire jouir de la félicité qu'ils attendent.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brunoy, s.d.] (3).

« Pères de la Patrie,

Une nouvelle conspiration était ourdie contre la représentation nationale, le despotisme qui ne connaît que trahisons et perfidies avait de nouveau, à l'aide de nos ennemis intérieurs, conjuré la perte de notre liberté; mais vos soins paternels qui vous portent à veiller sans cesse à l'intérêt du peuple libre en déjouant les coupables complots des scélérats et en livrant les traîtres et les conspirateurs au glaive de la Loi, assurent

(1) P.V., XXXIV, 314. B⁴ⁿ, 12 et 19 germ. (suppl⁴); M.U., XXXVIII, 232.

(2) P.V., XXXIV, 314. J. Sablier, n° 1232; Débats, n° 568, p. 351.

(3) C 299, pl. 1052, p. 24.

à jamais le triomphe de la Liberté et de l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Respect, attachement inviolable à la Convention sont les sentiments dont les Républicains de Brunoy sont pénétrés, guerre éternelle, haine implacable aux tyrans, à leurs suppôts, aux intrigants et aux conspirateurs, tel est aussi le serment qu'ils ont tous fait.

Notre destinée est dans vos mains. C'est à vous que nous devons le gouvernement républicain, c'est vous qui les premiers avez osé renverser le trône et combattre le fanatisme au nom de la patrie et pour son bonheur. Restez au poste où la nation vous a placés, assurez-lui ce don précieux que vous lui avez fait de la Liberté et de l'Egalité c'est alors que votre tâche sera totalement remplie et que, tranquilles au milieu de votre famille, vous l'entendrez vous bénir et répéter comme déjà elle le fait et comme nous le faisons tous les jours : *Vive la Convention* ».

LELARGE père (*présid.*), TROUILLEBERT (*vice-secrét.*).

16

La société populaire de Roanne, affiliée à celle des jacobins de Paris, fait part à la Convention que le citoyen Barnoyer, ci-devant procureur et le citoyen Chizelle, notaire, ont déposé sur le bureau la liquidation de leurs ci-devant charges, en offrande patriotique; et le citoyen Chizelle a joint à ce don la démission de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

17

La société populaire de Gonneville (2), composée en majeure partie de journaliers et ouvriers, écrit à la Convention que désirant concourir au soulagement de nos braves frères d'armes, elle offre 18 chemises, 8 paires de bas, 6 paires de souliers.

« Le comité de surveillance du même lieu, » disent les membres de cette société, s'est » joint à nous pour offrir également 11 chemises, provenant des offrandes de la commune. Nous vous félicitons, disent-ils, citoyens représentans, du courage et de la fermeté que vous avez montrés pour détruire tous les ennemis de notre liberté; nous vous invitons à rester à votre poste tant que la patrie sera en danger. »

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Gonneville, 19 vent. II] (4).

« Citoyens représentants,

Notre société composée presque de tous pauvres journaliers et ouvriers, désirant concourir au soulagement de nos braves frères de l'armée

(1) P.V., XXXIV, 314. B⁴ⁿ, 17 germ. (suppl⁴).

(2) Distr. de Montivilliers (Seine-Inf^{re}).

(3) P.V., XXXIV, 314. Débats, n° 570, p. 375.

(4) C 298, pl. 1037, p. 6. Certificat du distr. (p. 7).